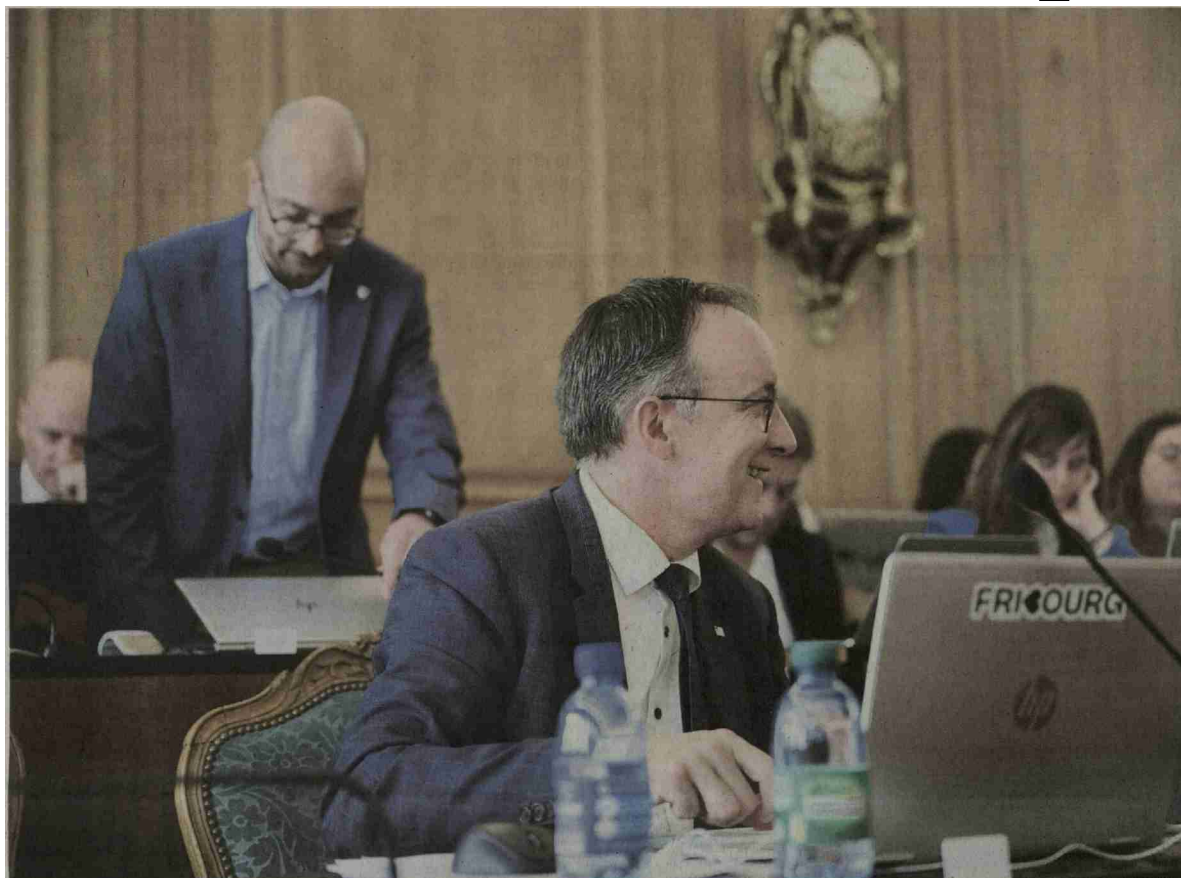




Le soutien financier aux familles modestes du canton de Fribourg fera l'objet d'une votation populaire

Les PC familles devant le peuple



Le conseiller d'Etat Philippe Demierre a tenté de retenir les députés. En vain. Jean-Baptiste Morel



« MAGALIE GOUMAZ

Grand Conseil » Ce n'était pas vraiment prévu. Mais en modifiant le projet de loi sur les prestations complémentaires pour les familles à revenus modestes (PC familles), les députés ont franchi la barre fatidique du référendum financier obligatoire. Le conseiller d'Etat Philippe Demierre l'a confirmé hier lors des débats.

Deux changements approuvés lors de la deuxième lecture en sont la cause. Les députés sont revenus sur leur vote de mercredi et ont relevé l'âge des enfants donnant accès aux PC de 8 à 12 ans, comme la commission le préconisait et contre l'avis du Conseil d'Etat. Rapporteur de ladite commission, Benoît Rey (verts et alliés, Fribourg) a rappelé qu'en Suisse, seul le canton de Soleure a fixé un âge plus bas que 8 ans. «Dans le canton de Vaud, c'est 16 ans», a-t-il indiqué.

Eviter l'aide sociale

Il craint qu'en fixant la limite à 8 ans, une partie des parents, qui sont des *working poor* et n'ont pas la possibilité d'avoir une activité professionnelle supplémentaire, soient obligés de recourir à l'aide sociale. «Et ce n'est pas ce que nous souhaitons», a-t-il déclaré. Et s'ils sont contraints de travailler encore plus, par exemple en faisant des ménages le soir, «ce n'est pas idéal pour l'encadrement d'un enfant», a-t-il relevé.

«A 8 ans, un enfant n'est pas encore autonome», a confirmé Pascale Michel (ps, Neyruz). «A cet âge-là, on ne peut pas demander aux parents de travailler davantage sans qu'il y ait

d'autres conséquences», a renchéri Katharina Thalmann-Bolz (udc, Morat).

L'Etat paie tout

Une majorité du PLR et de l'UDC a tenté d'éviter cet élargissement des bénéficiaires. Cheffe du groupe PLR, Antoinette de Weck (Fribourg) a rappelé que la Constitution fribourgeoise, qui a instauré le principe des PC

familles, parle d'enfants en bas âge. «Si nous voulons appliquer la Constitution, ne prenons pas seulement la partie qui nous arrange. Or, la Constitution parle de bas âge», a-t-elle insisté, taclant la gauche au passage. «La gauche veut fixer la majorité à 16 ans et le bas âge jusqu'à 12 ans. Alors dites-moi, c'est quand l'adolescence?» leur a-t-elle demandé.

Le second grand changement concerne le financement. Le Conseil d'Etat voulait partager la facture pour moitié avec les communes. Hier, il se disait prêt à faire un compromis, en prenant 75% à sa charge. La votation populaire aurait ainsi pu être évitée. «Ça me fait peur, a lancé le centriste David Fattebert (Châtelard). Ne débattons pas de l'option qu'il faut choisir pour contourner la population. Ayons du courage». Le Grand Conseil a ainsi gardé le cap et maintenu son premier vote en faveur d'une prise en charge entièrement étatique.

Au vote final, la loi sur les prestations complémentaires pour les familles à revenus modestes a été acceptée par 90 voix contre 10 et 2 abstentions. Benoît Rey ne craint pas la votation populaire. «Nous allons devant la population avec des sommes énormes. La popula-

tion a confiance. Là, nous n'avons pas à défendre un dépassement de crédit, mais une nouvelle prestation pour la population», a-t-il relevé.

Vingt ans plus tard

A l'issue des débats, la gauche a salué ce dénouement. Dans un communiqué de presse, le Centre gauche PCS a rappelé son engagement sans faille. Les prestations complémentaires pour les familles sont inscrites dans la Constitution fribourgeoise depuis 2004. C'est une motion de deux députés de son parti qui a permis de lancer les travaux. Mais il a fallu 14 ans pour la mettre en œuvre. «Un record pour le parlement cantonal», écrit-il.

Le Parti socialiste fribourgeois a également réagi. Il annonce qu'il «mettra toute son énergie pour concrétiser dans les urnes une avancée sociale notoire pour toutes les familles».

Les PC familles seront octroyées selon le même principe que celui qui permet d'obtenir des subventions pour le paiement des primes d'assurance-maladie. Mais elles seront assorties d'un accompagnement. Des guichets familles, déployés dans les communes, serviront de point d'entrée. »

«Nous allons devant le peuple avec des montants énormes et il a confiance»

Benoît Rey